

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRES Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**GRADIGNAN - Acquisition de l'emprise de terrain nu à usage de parking située avenue Charles et Emile Lestage, à détacher de la parcelle cadastrée CH 354 appartenant au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bordeaux -
Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En vue de la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, du parking public de proximité correspondant à l'emplacement réservé n° 8G2 du PLU grevant la propriété du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bordeaux, avenue Charles et Emile Lestage à GRADIGNAN, ce dernier avait mis à la disposition de la Commune l'assiette foncière de cet équipement par convention en date du 1^{er} décembre 1985.

Au terme de ce prêt à usage et de l'achèvement de l'ouvrage prescrit, notre Etablissement public a été sollicité pour procéder à la régularisation domaniale de l'emprise de terrain nu concernée, d'une superficie de 2 593 m², à détacher de la parcelle cadastrée CH 354.

Les pourparlers engagés en vue de ce transfert de propriété ont mis en évidence les divers aménagements de voirie interne de desserte, avec notamment mise en place d'un portail, pris en charge par la Communauté Urbaine de Bordeaux au profit du CCAS en accord avec la Commune de Gradignan, dans le cadre de la réalisation de l'opération précitée.

Il a été admis que ces travaux pouvaient être considérés comme la contrepartie de la valeur de l'emprise foncière à transférer dans le patrimoine communautaire et envisagé d'effectuer cette transaction moyennant le prix de l'euro symbolique, en accord avec le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Bordeaux du 26 octobre 2010.

France Domaine, régulièrement consulté au préalable, a estimé à 259 300 euros la valeur vénale de ce bien par communiqué n° 2010-192V3786 du 6 janvier 2011 et n'a pas émis d'objection sur l'incorporation au prix de l'euro symbolique de cette parcelle dans le domaine public communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales
VU les dispositions du Code de l'Urbanisme
VU le PLU en vigueur de la Communauté Urbaine de Bordeaux
VU l'avis de France Domaine n°2010-192V3786 du 6 janvier 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La régularisation de la domanialité de l'assiette foncière du parking public de proximité réalisé sous maîtrise d'ouvrage communautaire avenue Charles et Emile Lestage à GRADIGNAN nécessite l'acquisition de l'emprise de terrain nu concernée appartenant au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bordeaux, en accord avec la Commune de Gradignan,

DECIDE

Article 1 : L'acquisition en l'état de l'emprise de terrain nu d'une superficie de 2 593 m², à détacher de la parcelle cadastrée CH 354, située avenue Charles et Emile Lestage à GRADIGNAN, appartenant au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bordeaux domicilié 74 cours Saint Louis, 33070 BORDEAUX cedex, est décidée moyennant le prix de l'euro symbolique.

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours au chapitre 21, Compte 2111, Fonction 8240, CRB UC 32, programme HAA.
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 8 JUIN 2011

M. JEAN TOUZEAU